

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) concourt au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals dans le cadre de la construction d'un marché européen et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique française.

La direction des affaires économiques et financières (DAEF) est en charge des activités de nature financière de la CRE. Elle contribue à définir la politique de la CRE notamment en matière de tarification des opérateurs régulés de réseaux et d'infrastructures d'électricité et de gaz, d'analyse financière des activités des acteurs de marché (coûts de production notamment). Elle apporte à la CRE une expertise sur tout sujet de nature économique et financière, particulièrement sur le coût du capital et sur la comptabilité des opérateurs.

L'article 225 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 prévoit la réduction du tarif d'achat de l'électricité produite par certaines installations photovoltaïques pour les contrats en cours conclus entre 2006 et 2010. Le niveau de la réduction envisagée sera fixé par arrêté des ministres chargés de l'énergie et du budget, après avis de la Commission de régulation de l'énergie. L'objectif de la mesure consiste à appliquer un nouveau tarif d'achat de l'électricité produite à compter d'une date à déterminer et pour le reste de la durée des contrats, de sorte que « la rémunération totale des capitaux immobilisés, résultant du cumul de toutes les recettes de l'installation et des aides financières ou fiscales octroyées au titre de celle-ci, n'excède pas une rémunération raisonnable des capitaux, compte tenu des risques inhérents à son exploitation ». La définition des nouveaux tarifs applicables aux contrats concernés reposera par conséquent sur une simulation de la rentabilité des installations au regard des recettes perçues et des dépenses supportées sur l'ensemble de leur durée de vie.

La loi prévoit que les producteurs concernés par cet arrêté initial pourront activer une clause de sauvegarde. Sur demande motivée d'un producteur, les ministres chargés de l'énergie et du budget peuvent, sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie, fixer par arrêté conjoint un niveau de tarif ou une date différente de ceux résultant de l'application l'arrêté initial si ceux-ci sont de nature à compromettre la viabilité économique du producteur.

ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES ET QUALITES REQUISES		
<p>Afin de mener à bien la révision des contrats photovoltaïques historiques prévue par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, le titulaire du poste sera en charge, sous la responsabilité hiérarchique du chef de projet, de participer à l'instruction des demandes des producteurs dans le cadre de la clause de sauvegarde. A ce titre, le titulaire sera amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ participer aux échanges avec les producteurs souhaitant activer la clause de sauvegarde ▶ analyser la situation économique et financière des producteurs concernés ▶ analyser et évaluer la pertinence des mesures de redressement ou de soutien à disposition des producteurs ou de leurs actionnaires et visant à préserver leur viabilité économique ▶ participer à la rédaction de la proposition de la CRE à destination des Ministres ▶ participer à la restitution de ses travaux devant le Collège de la CRE. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Autonomie, aptitude au travail collectif, sens de l'organisation, rigueur ▶ Connaissance du financement de projet et capacité d'analyse financière <tr> <th data-bbox="1236 930 2157 994">PROFIL DU CANDIDAT</th> </tr> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation : bac +5, grande école ▶ Expérience souhaitée : première expérience dans le financement de projet <tr> <th data-bbox="1236 1134 2157 1198">CARACTERISTIQUES DU POSTE</th> </tr> <ul style="list-style-type: none"> ▶ CDD (agent contractuel de l'État) de 2 ans. Le poste peut être pourvu par détachement sur contrat (CDD) d'un fonctionnaire titulaire d'une des fonctions publiques ▶ Rémunération selon profil et expérience ▶ Localisation du poste : 15 rue Pasquier, 75008 Paris. Des déplacements sont à prévoir occasionnellement en France ▶ Candidature (CV + lettre) à adresser à la DRH par mail : drh-recrutement@cre.fr 	PROFIL DU CANDIDAT	CARACTERISTIQUES DU POSTE
PROFIL DU CANDIDAT			
CARACTERISTIQUES DU POSTE			